



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMST 2023-09-02

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Rénovation de la chapelle des Missionnaires de la Croix – 2^{ème} tranche - Lot 1 : Démolition-Gros œuvre-Maçonnerie de pierre

Avenant N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour la **rénovation de la chapelle des Missionnaires de la Croix – 2^{ème} tranche - Lot 1 : Démolition-Gros œuvre-Maçonnerie de pierre** avec l'entreprise **THOMET** dont le siège se situe – 27, avenue Jean des Figues – 04200 SISTERON, il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

PLUS-VALUE

- Dépose du faux plafond bois au R+1 sous le plafond en plâtre : 1 468,26 € HT
- Pose coffret EDF y compris passages des fourreaux + rebouchage ancien coffret : 1 342.44 € HT
- Reprise des fourreaux pour passage derrière la plaque d'égout : 1 057.32 € HT

MOINS-VALUE

- Panneau de chantier (Entreprises) : - 627.72 € HT
- Constat d'huissier de justice : - 440.00 € HT
- Protection et bâchage des reliefs : - 2 342.74 € HT
- Sapine d'approvisionnement : - 2 114.20 € HT
- Dépose des revêtements de sol : - 356.42 € HT

OPTIONS PLUS-VALUE

- Option 5 : Remontage/démontage de l'échafaudages : 10 849.30 € HT

OPTIONS MOINS-VALUE

- Sapine d'approvisionnement : - 2 114.20 € HT

Montant HT plus-value : 3 868,02 €

Montant HT moins-value : - 5 881,08 €

OPTIONS plus-value : 10 849.30 € HT

OPTIONS moins-value : 2 114.20 € HT

Montant du marché initial :

- 78 449,95 € HT

Montant de l'avenant en plus-value :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 6 722,04 €
- Montant TTC : 8 066,45 €
- % d'écart introduit par l'avenant : + 8.56 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 85 171,99 €
- Montant TTC : 102 206,39 €

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise **THOMET**

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **THOMET**

Fait à Sisteron, le 21 septembre 2023

Pour copie conforme

Le Maire,

D. SPAGNOU